

Conseil Municipal du 23 Janvier 2017

L'an deux mil seize, le vingt trois janvier à 19h00, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni sous la présidence d'André PIGNE, Maire.

Etaient présents : M. PIGNÉ André, Maire, Mmes: LAROCHELLE Lydie, BEAUPIED Cécile, CHANROUX Jennifer MM : BARBÉ Grégory, LOUISE Benoit, SIEGWALD Francis, ROULEAU Christian, GAUDIN Laurent, FOURNIER Jean-Pierre.

A été nommé secrétaire de séance : CHANROUX Jennifer.

Modification du compte rendu du lundi 12 décembre 2016 :

Ajouter la DM sur le Budget de la Maison Pour Tous

Pour combler un manque de crédit au chapitre 011, le conseil municipal après en avoir délibéré décide de la décision modificative suivante:

6455 – Cotisations pour assurance du personnel :	- 197.82 €
6042 – Achats prestations de services :	+ 197.82€

✓ **Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du lundi 12 décembre 2016**

Le Procès-verbal de la séance du 12 décembre 2016 est approuvé et signé, on passe à l'ordre du jour.

Le Maire propose de rajouter un point à l'ordre du jour. Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité.

L'ordre du jour est donc le suivant :

1. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2017
2. Compte rendu de la commission MPT du mercredi 18 janvier 2017
3. Parc informatique de la Mairie
4. Courrier d'un riverain
5. Questions diverses

INVESTISSEMENT

1. Autorisation du Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de l'exercice 2017

Monsieur le Maire expose que l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales dispose que :

« dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er Janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. »

L'autorisation mentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessous, sont inscrits au budget lors de son adoption.

Il est proposé au Conseil de permettre à Monsieur le Maire d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 25% avant l'adoption du Budget principal qui devra intervenir avant le 15 Avril 2017.

Après en avoir délibéré, Le Conseil municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** jusqu'à l'adoption du Budget primitif 2017 le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Chapitre	BP 2016	25 %
20 : immobilisations incorporelles	7 171.00 €	1792.75 €
21 : immobilisations corporelles	120 080.00 €	30 020.00 €
TOTAL	127 251.00 €	31 812.75 €

MAISON POUR TOUS

2. Compte rendu de la commission MPT du mercredi 18 janvier 2017

a) Compte rendu de l'année 2016

Johanna DELENTE, directrice de la Maison Pour Tous, a fait un bilan de l'année 2016 qui a été présenté à l'ensemble du conseil. Ce compte rendu a été très apprécié de tous.

b) Vacances de février 2017 du 13 au 17 février 2017

Thème : Jeu de société à perte de vue

Sortie : Ludothèque de Connerré

TARIFS FAMILLE ALSH VACANCES Février 2017					
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
	<490 €	De 491 € à 690 €	De 691 € à 1100 €	> 1101 €	Hors convention
5 JOURNEES	50€	59€	68€	77€	91€
5 ½ JOURNEES	25€	30€	34€	39€	45€
APC (1/2 HEURE)	0.80€	0.90€	1€	1.20€	1.50€
Ajouter au tarif semaine 3€ par repas					

c) Vacances d'Avril 2017 du 10 au 14 avril 2017

Thème : Le Monde Aquatique

Sortie : Aquarium de Touraine

TARIFS FAMILLE ALSH VACANCES Avril 2017					
	TARIF 1	TARIF 2	TARIF 3	TARIF 4	TARIF 5
	<490 €	De 491 € à 690 €	De 691 € à 1100 €	> 1101 €	Hors convention
5 JOURNEES	57€	68€	78€	89€	104€
5 ½ JOURNEES	29€	34€	39€	44€	52€
APC (1/2 HEURE)	0.80€	0.90€	1€	1.20€	1.50€
Ajouter au tarif semaine 3€ par repas					

Une demande d'achat d'équipement a également été proposée au conseil municipal.

Monsieur le Maire informe le conseil que le déficit de la MPT est passé de - 25 000€ en 2015 à - 2 700€ en 2016. Cette baisse est due à l'utilisation de la douchette et la tarification correcte des prestations.

Le conseil municipal valide à l'unanimité les tarifs ALSH de février et Avril.

3. Parc informatique de la Mairie

Le contrat avec Delta Technologie a pris fin en Décembre 2016. Deux possibilités envisageables :

- Reconduire le contrat de location et maintenance avec option achat pour un montant de 96€/mois
- Racheter le matériel existant sans reconduire le contrat 240€

Le conseil décide à l'unanimité de :

- ***Racheter le matériel existant afin que le Maire récupère l'ordinateur actuel de la secrétaire de mairie***
- ***Etablir un nouveau contrat location et maintenance avec du nouveau matériel pour une durée de 3 ans.***

4. Courrier d'un riverain

Un riverain a fait la demande d'emprunter une voie communale pour accéder à son habitation. On ne peut lui interdire ce droit d'accès cependant il ne pourra pas y stationner dans ce chemin. ***Le conseil municipal charge Monsieur le Maire de rédiger un courrier dans ce sens.***

5. Questions diverses

La Présidente de l'association des Petits Pieds remercie la mairie pour la subvention allouée pour le spectacle.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Prochain conseil : Lundi 13 Février 2017 à 19h00